



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-30496>

Département(s) de publication : **54**

Annonce n° **25-30496**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-9560

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil départemental Meurthe et Moselle

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22540001900785

Ville : NANCY

Code postal : 54000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 54

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : D90b.015 - Réhabilitation et élargissement du pont sur la Moselle pour création d'une voie douce à LIVERDUN

Code CPV principal - Descripteur principal : 45221119

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Il s'agit d'un marché ordinaire conclu à compter de sa date de notification et d'une durée globale minimum prévue de 7 mois pour la réalisation de l'ensemble des travaux. Les travaux sont répartis en 2 tranches : - une tranche ferme pour les travaux de réhabilitation du pont : d'une durée de 3 mois, non comprise, une période de préparation de 2 mois, le tout débutant par OS, - une tranche optionnelle pour la création d'une passerelle voie douce : d'une durée de 4 mois, non comprise une période de préparation de 4 mois, le tout débutant par OS. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires indiqués au BPU. Uniquement pour ce qui concerne la tranche optionnelle, en cas de réalisation anticipée des prestations au regard du délai d'exécution de 4 mois, le titulaire bénéficiera d'une prime journalière dans les conditions indiquées au CCAP

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 18/03/2025 à 16h00, lire 01/04 /2025 à 16h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/03/2025